

AVENANT À LA CONVENTION DU 16 MARS 2018

Entre :

L'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette établie à L-4002 Esch-sur-Alzette, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son Collège des Bourgmestre et Échevins actuellement en fonction, à savoir :

Monsieur Georges Mischo, bourgmestre,
Monsieur Martin Kox, échevin,
Monsieur André Zwally, échevin,
Monsieur Pierre-Marc Knaff, échevin,
Monsieur Christian Weis, échevin

ci-après dénommée «la Ville» d'une part,

ET

l'association sans but lucratif **ESCHER KULTURNUECHT A.S.B.L.**, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro F11732, établie à, L-4222 ESCH-SUR-ALZETTE, 163, rue de Luxembourg, ci-après dénommé « l'organisateur » représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions, en les personnes de

Madame Daliah SCHOLL, présidente, et
Madame Elisabeth ALEX, trésorière,

ci-après dénommée « l'Association »

Préambule

Considérant que :

- En date du 16 mars 2018, la Ville et l'Association sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal le 16 mars 2018 et approuvée par le Ministère de l'intérieur en date du 11 avril 2018 par laquelle les parties ont convenues que la Ville accorde à l'Association une subvention de **430.000€** (*quatre cent trente mille euros*) ;
- L'évènement « Nuit de la Culture » sera tenu une fois le 11 septembre 2021 et 5 fois en 2022 ;
- Ces Nuits se trouvent dans un processus de co-création et requièrent des ressources plus conséquentes dans leur préparation et s'étendent sur une période plus allongée.
- Il sera utile de profiter de la visibilité de la Capitale européenne de la Culture afin de faire évoluer la Nuit de la Culture, ce qui constitue un atout ainsi qu'une réflexion sur les productions d'envergures internationales (permettant de favoriser le rayonnement de la Ville mais aussi les retombées médiatiques, économiques et sociales) associées à cette nouvelle démarche de politique culturelle et qui pourrait être importante pour la Ville dans les années 2023-2030.

L'article 3.1.1. est modifié comme suit :

Pour l'année budgétaire 2021, la Ville d'Esch-sur-Alzette accorde à l'Association une subvention de **3.600.000.-€** (*trois millions six cent mille euros*), pour l'organisation de l'évènement, ce afin de permettre à l'Association la mise en place de la Nuit de la Culture de Septembre 2021 ainsi que la préparation des Nuits de la Culture pour l'année 2022.

Le budget accordé se compose comme suit :

- **600.000€** (*six cent mille euros*) pour l'année budgétaire 2021
- **3.000.000€** (*trois millions*) pour la mise en place de 4 événements sur les 5 Nuits de la Culture en 2022.

Le subside sera versé en sa totalité pendant l'année 2021. Il sera payable quinze jours après l'approbation par l'autorité supérieure.

Fait à Esch-sur-Alzette en deux exemplaires, le _____.

**Collège des Bourgmestre et Echevins
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Escher Kulturnuecht Asbl

Monsieur Georges Mischo,
Bourgmestre

Daliah Scholl,
Présidente

Monsieur Martin Kox,
Échevin

Elisabeth Alex,
Trésorière

Monsieur André Zwally,
Échevin

Monsieur Pierre-Marc Knaff,
Échevin

Monsieur Christian Weis,
Échevin